



ville de sète



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.8.e

Monuments d'intérêt historique à préserver



128 Avenue de Fès
Les Belvédères – Bât. B
34 080 Montpellier
Tel : 04.99.61.12.85
Fax : 04 99 61 00 61

PLU approuvé par DCM le : 10 février 2014		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du Visa :
PROCEDURE	DATE	
Modification simplifiée n°1	03 novembre 2014	
Modification n°1	15 décembre 2014	
Modification n°2	23 mai 2016	
Modification simplifiée n°2	28 novembre 2016	
Modification n°3		

PLAN LOCAL D'URBANISME

N°1

MVH : Monument à Vocation Historique

Capitelle (Barie)du Villeroy



Localisation

- Cadastre : **BT 634**
- Zone du PLU : **UV 3**
- Adresse : **Impasse de la Tintaine**
- Propriétaire : **Commune de Sète**

Caractéristiques techniques

- Superficie : **5 m²**
- Toitures : ☐
- gros murs : **pierres**
- Année de Construction : ☐



🚦 Etat de l'élément :

Très bon état d'entretien

🚦 Intérêt historique :

Témoignage d'une économie rurale totalement disparue sur la commune.

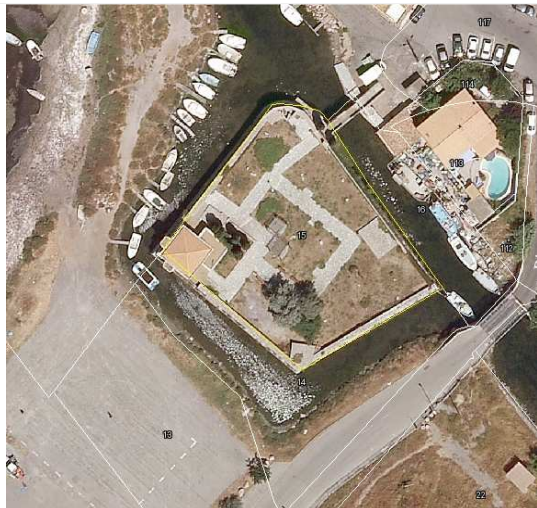
Unique capitelle sur le territoire de la commune, attestant du savoir-faire, de techniques ayant aujourd'hui disparu.

L'environnement de la capitelle mériterait à ce titre d'être préservé et valorisé.

N°2

MVH : Monument à Vocation Historique

Redoute Du Pont Levis



Localisation

- Cadastre : **BT 15**
- Zone du PLU : **NL**
- Adresse : **Chemin Château du Villeroy**
- Propriétaire : **Commune de Sète**

Caractéristiques techniques

- Superficie parcelle : **1440 m²**
- Toitures : ☒
- Gros murs : ☒
- Année de Construction : **1780**
- Longueur murs : **94 m**
- Largeur murs: **1m 30** (approximativement)



Etat de l'élément :

Bon état d'entretien (dégradations partielles).

Murs construits en pierre froide.

Intérêt historique :

La redoute, construite en 1780 lors de la création de nouveaux salins, fait partie de l'identité et du patrimoine historique de la ville de Sète, et a donné son nom au quartier du Pont Levis.

Elle est le témoignage d'une ville côtière soumise aux assauts de troupes étrangères, qui se doit de défendre son littoral.

 Intérêt paysager :

L'ensemble est constitué de murs de grande qualité et marque l'entrée des Salins.

Cette redoute fait également partie d'un ensemble d'ouvrages militaires répartis en bords de mer, qui n'ont de sens que les uns par rapport aux autres et qui constituent l'un des repères importants du littoral.

N°3

MVH : Monument à Vocation Historique

Ancienne Cure Métairies Saint Joseph



Localisation

- Cadastre : **BH 11 et 12**
- Zone du PLU : **UA 3**
- Adresse : **50 rue des Mésanges**
- Propriétaire : **M Baux Lucien**

Caractéristiques techniques

- Superficie parcelle : **48 m²**
- Toitures : **Tuiles**
- gros murs : **Pierre**
- Année de Construction : **1752**



Etat de l'élément :

Très bon état d'entretien.

Intérêt historique :

Presbytère bâti avec les matériaux de la première église construite en 1652 (dédiée à Saint Joseph).

Patrimoine historique de Sète.

N°4

MVH : Monument à Vocation Historique

Eglise du Haut St Clair, Eglise de la Salette



Localisation

- Cadastre : **AP 369**
- Zone du PLU : **UD 1a**
- Adresse : **38 chemin des Pierres Blanches**
- Propriétaire : **Association des amis des œuvres des missionnaires de la salette**

Caractéristiques techniques

- Superficie parcelle : **1305 m²**
- Toitures : ☒
- Gros murs : ☒
- Année de Construction : ☒

Reconstruction au XIX^{ème} siècle
(existence possible d'une chapelle au XII^{ème} siècle).



Etat de l'élément :

Bon état d'entretien.



Intérêt historique :

Cette chapelle fait partie intégrante du patrimoine historique de Sète (Cf. photo).

Point culminant de la cité, cette chapelle rappelle également l'importance des liens entre la royauté et la religion catholique.

Le Mont Saint-Clair doit son nom au saint qui était vénéré à cet endroit et ce, dès le haut Moyen Age.

Une chapelle fut construite sur les ruines d'un fortin militaire édifié par le Duc de Montmorency au XVII^{ème} siècle.

Cet endroit fut, depuis des siècles, un lieu de prières avec le moine-ermite Hilarion et d'autres ermites.

Le chanoine Gaffino, Curé-Doyen de Sète, dédia ce lieu à Notre Dame de La Salette, apparue dans les Alpes le 19 septembre 1846. L'appellation N.D de La Salette et l'érection de la Statue de la Vierge qui domine la ville datent du 19 septembre 1864.

Les fresques intérieures, réalisées par Bringuier en 1952 ont été restaurées en 1987-91. La Chapelle attire de nombreux pèlerins, le 19 septembre ainsi qu'aux "19" de chaque mois et le dimanche. Le Pèlerinage est tenu par les Pères de la Salette depuis 1898.

N°5

MVH : Monument à Valeur Historique

Monastère du Carmel



Localisation

- Cadastre : **BD 74**
- Zone du PLU : **UC 4b**
- Adresse : **6 rue Prevot d'Augier**
- Propriétaire : **Fondation des Monastères**

Caractéristiques techniques

- Superficie : **1000 m²**
- Toitures : ☒
- Gros murs : ☒
- Année de Construction : **1921**



✚ Etat de l'élément :

Etat d'entretien très moyen.

✚ Intérêt historique :

Ayant abrité pendant un peu plus de 85 ans une communauté religieuse de carmélites, le lieu n'est pourtant pas le lieu d'une fondation monastique préexistante ou d'un culte ancien. Il est aujourd'hui inoccupé depuis quelques années et dans un état d'entretien très moyen.

Organisés autour d'un espace central formant cloître, les bâtiments conventuels se développent sur un rez-de-chaussée et un niveau supérieur. Achevée en 1923, la construction a été très rapide et la nécessité de se restreindre à l'essentiel transparaît dans la rusticité et l'optimisation des matériaux.

La chapelle est en revanche un élément de meilleure facture, ayant concentré les efforts architecturaux, mais son mobilier et ses statues ont été donnés après le départ des sœurs.

L'intérêt architectural du lieu réside donc dans son plan en quadrilatère, la sobriété et régularité de ses élévations, ainsi que l'ensemble que celui-ci forme avec son espace vert environnant.

Une attention sera portée au respect de ces éléments (implantation du bâti, insertion paysagère, aspect extérieur) dans le cadre d'un éventuel projet d'aménagement sur cette parcelle, ainsi qu'au traitement de la mémoire architecturale et culturelle du site (conservation d'éléments significatifs de la chapelle).

N°6

MVH : Monument à Valeur Historique

Cheminée de l'ancienne distillerie - Quai des Moulins



Localisation

- Cadastre : **AH 107**
- Zone du PLU : **UEb**
- Adresse : **1205 Quai des Moulins**
- Propriétaire : **Immobilière des Moulins**

Caractéristiques techniques

- Superficie total du bâti: ☐
- Hauteur : ☐
- Toitures : ☐
- Gros murs : **brique**
- Année de Construction : **XIX^{ème} siècle**



 **Etat de l'élément :**

Etat d'entretien moyen.

 **Intérêt historique :**

Bel et rare ouvrage d'architecture industrielle témoignant du passé économique du quartier, lieu de commerce du vin et des spiritueux.

Elle est aujourd'hui insérée dans un tissu urbain contemporain à vocation économique, mais présente un intéressant potentiel de valorisation qui incombera aux futurs aménagements et constructions attenantes.

N°7

MVH : Monument à Vocation Historique

Cimetière « MARIN » SAINT CHARLES



Localisation

- Cadastre : **AS 25 et 28**
- Zone du PLU : **N**
- Adresse : **Chemin du Cimetière**
- Propriétaire : **Ville de Sète**

Caractéristiques techniques

- Superficie : **27 370 m²** (Soit 2.7 hectare)
- Hauteur Max du terrain : **54.2 m**
- Hauteur Min du terrain : **22.08 m**
- Date de création : **XVII^{ème} siècle**
(agrandi jusqu'au **XIX^{ème} siècle**)



Etat de l'élément :

Bon état d'entretien.



Intérêt historique :

Créé au XVII^{ème} siècle, le cimetière marin, à l'origine cimetière de l'église de Saint Louis de la Piétée, n'a cessé de se développer sur les flancs du Mont Saint Clair. Clôturé de beaux murs de pierre, le cimetière s'étage ne terrasses.

On y distingue « le carré des protestants ».

De nombreuses sépultures sont les témoins de l'histoire sétoise (Paul Valéry, Mario Roustan, Jean Vilar...).

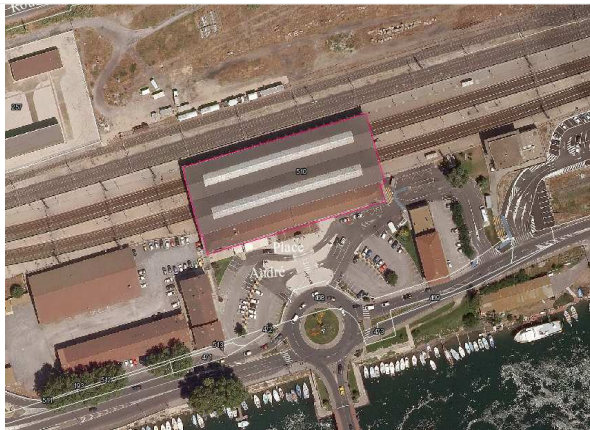
Intérêt paysager

Ce cimetière est un lieu unique en France, jouissant d'une vue extraordinaire. Depuis plusieurs années la ville s'est engagée dans la restauration et la valorisation du lieu, en purgeant les parties bétonnées, en restituant les vues sur la mer et en plantant une végétation qui avait disparu.

N°8

MVH : Monument à Vocation Historique

Gare SNCF



Localisation

- Cadastre : **AC 510**
- Zone du PLU : **UEg**
- Adresse : **Place André Cambon**
- Propriétaire : **SNCF**

Caractéristiques techniques

- Superficie : ☐
- Toitures : ☐
- Gros murs : ☐
- Année de Construction : **première gare mise en service en 1839**



✚ Etat de l'élément :

Très bon état d'entretien.

✚ Intérêt historique :

La ligne de chemin de fer Montpellier/Sète est la toute première ligne créée dans la région, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Le bâtiment actuel a succédé à un 1^{er} embarcadère à la fin du XIX^{ème} siècle. Son architecture sobre, sur un seul niveau, constitué par un jeu d'arcades plein cintre en façade, donne sur deux vastes nefs industrielles d'une grande qualité.

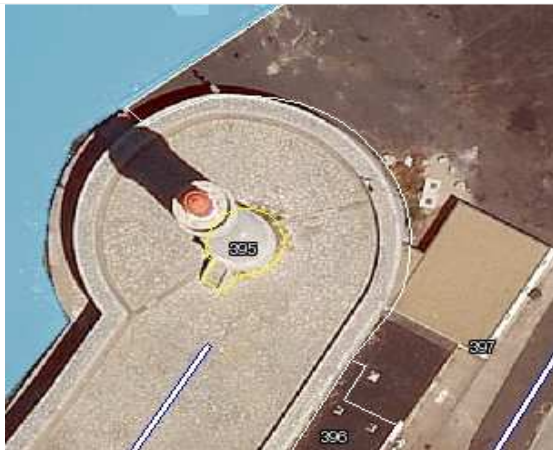
 Intérêt paysager :

Importance en terme urbain, dans la composition de l'avenue Victor Hugo.

N°9

MVH : Monument à Valeur Historique

Phare du Môle Saint Louis



Localisation

- Cadastre : **AN 395**
- Zone du PLU : **UPb**
- Adresse : **Le Môle Saint Louis**
- Propriétaire : **Ministère Equipement**

Caractéristiques techniques

- Superficie : ☐
- Hauteur : **34 m**
- Toitures : ☐
- gros murs : ☐
- Année de Construction : **1666**
reconstructions en 1720, 1831 et 1948



✚ Etat de l'élément :

Excellent état d'entretien.

✚ Intérêt historique :

Construit par Colbert en 1666. Très grand intérêt au regard de l'histoire portuaire.

✚ Intérêt paysager

Intégré et indispensable au paysage portuaire.

N°10

M : Station Biologique

Station Biologique



Localisation

- Cadastre : **BD 162**
- Zone du PLU : **UA 4**
- Adresse : **2 rue des Chantiers**
- Propriétaire : **Ministère de l'Education Nationale**

Caractéristiques techniques

- Superficie : ☐
- Toitures : ☐
- gros murs : ☐
- Année de Construction : **1930**



Etat de l'élément :

Bon état d'entretien.

Intérêt historique :

Ancienne station biologique.

Intérêt paysager

Très beau bâtiment présentant une architecture homogène.

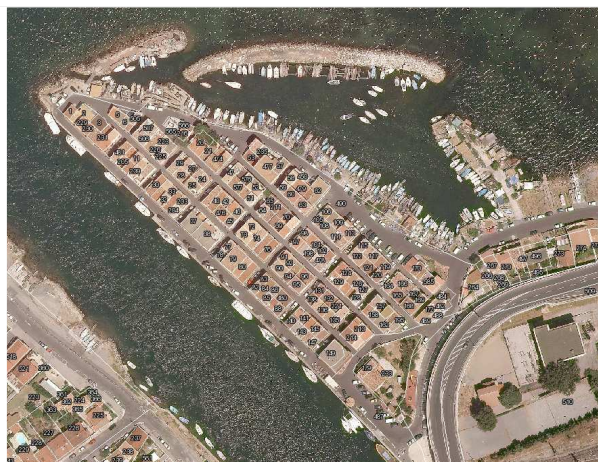
Constitué d'un corps central flanqué de deux pavillons symétriques, l'édifice comporte deux niveaux sur rez-de-chaussée.

L'utilisation de deux pilastres en façade et de larges baies centrées lui donne une échelle spécifique.

N°11

Q : Pointe Courte

Quartier de la Pointe Courte



Localisation

- Cadastre : **AC**
- Zone du PLU : **UA5 et UA5a**
- Adresse : ☒
- Propriétaire : ☒

Caractéristiques techniques

-Superficie : **18 000 m²** (Soit 18 hectares)

-Date de début de construction : **fin**
XIX^{ème} siècle



🚩 Intérêt historique :

Quartier ancien de pêcheurs, situé entre mer et étang.

🚩 Intérêt paysager et architectural :

Quartier sociologiquement et typologiquement indépendant du reste de la Ville, ayant considérablement évolué ces dernières années :

- augmentation du nombre d'usagers, et transformation d'espace public en parking
- changement de destination des bâtiments (entrepôts de pêche devenus des habitations)
- perte des spécificités architecturales, et banalisation des matériaux de

provenance industrielle

L'intérêt du quartier réside dans :

- son plan en damier
- son architecture à l'origine sobre, simple, faite de petites maison et hangars à bateaux
- ses espaces portuaires autrefois totalement libres, dédiés à la pêche
- son lien avec le canal et l'étang, la présence de bassins et de quais.

Nécessité de protéger la structure et les caractéristiques architecturales de ce quartier (dont l'étude est prévue dans la future AVAP).

- Voies :

- Respect de la trame parcellaire
- Mise en évidence de la trame parcellaire au niveau des élévations.

- Implantation des constructions :

- Les constructions doivent être édifiées à l'alignement en ordre continu, d'une limite séparative à l'autre. Les niveaux supérieurs doivent également être édifiés à l'alignement (parties en encorbellement déconseillées)
- Dans ce secteur, l'emprise au sol doit être égale à 100% de la superficie de la parcelle.

- Hauteur des constructions :

- La hauteur maximale des constructions ne peut excéder 6 mètres en façade et 7 mètres en hauteur totale. Le nombre de niveaux autorisés ne peut dépasser deux niveaux.

- Aspect extérieur :

- Les constructions doivent avoir le caractère de petite maison de pêcheur par une architecture sobre aux lignes et baies verticalisées.
- Les toitures comportent une pente de 30 à 33% (toits terrasses non autorisés), et sont constituées de tuiles ou zinc (chenaux et gouttières en zinc).
- Les enduits et peintures extérieures seront de type minéral et de teintes sélectionnées dans la palette de couleur de la Ville.
- Des matériaux innovants doivent être privilégiés : bois et métal naturels.
- Les encorbellements sont limités à 20 centimètres.
- Aucune clôture n'est autorisée en UA5

- Les gardes corps seront métalliques, droits, et dans un volume plan.
- Toutes installations techniques apparentes en façade et toitures interdites (climatisation, parasols, tuyauterie et câbles divers...).
- Stationnement : 1 place à créer par nouveau logement.